



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
2 juillet 2008
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-cinquième session

Vienne, 2-4 décembre 2008

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Commissaire aux comptes,
rapport sur l'exécution du budget et
rapport sur l'exécution du programme
de l'exercice biennal 2006-2007**

Comité des programmes et des budgets

Vingt-quatrième session

Vienne, 3 et 4 septembre 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Commissaire aux comptes,
rapport sur l'exécution du budget et
rapport sur l'exécution du programme
de l'exercice biennal 2006-2007**

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007

Présenté par le Directeur général

Le présent document rend compte de l'emploi des ressources financières inscrites au budget ordinaire et au budget opérationnel de l'exercice biennal 2006-2007.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Budget ordinaire	2-24	2
II. Budget opérationnel	25-28	6
III. Mesures à prendre par le Comité	29	7

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Introduction

1. À l'alinéa j) de sa conclusion 1987/19, le Comité des programmes et des budgets a prié le Directeur général de présenter chaque année au Conseil du développement industriel, par son entremise, un rapport financier rendant compte de façon claire et détaillée de l'utilisation des ressources financières. Le présent document compare, pour l'exercice biennal 2006-2007, les crédits ouverts et les recettes prévues aux dépenses et recettes effectives, tant pour le budget ordinaire que pour le budget opérationnel.

I. Budget ordinaire

A. Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal

2. Les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2006-2007 approuvées par la Conférence générale dans sa décision GC.11/Dec.18 se composent des prévisions de dépenses brutes d'un montant de 154 009 900 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 150 785 600 euros et sur le poste Autres recettes à hauteur de 3 224 300 euros.

3. Le présent rapport financier se fonde donc sur le programme et les budgets pour l'exercice 2006-2007 tels qu'ils figurent dans le document GC.11/11 que la Conférence générale a approuvé dans sa décision GC.11/Dec.18, les montants correspondants ayant été répartis entre les États Membres.

B. Recettes provenant des contributions mises en recouvrement pour 2006-2007

4. L'exécution financière du programme et des budgets approuvés est subordonnée au montant effectif des ressources de trésorerie disponibles au cours de l'exercice biennal. Le budget ordinaire est financé à l'aide des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. On trouvera comparées ci-après les contributions versées à ce titre pour l'exercice biennal 2006-2007 et celles initialement mises en recouvrement en application de la décision GC.11/Dec.18 de la Conférence générale:

	En millions d'euros
Contributions mises en recouvrement	150,8
Contributions reçues	141,1 ^a
Déficit	<u>9,7 (6,4 %)</u>

^a Voir le document IDB.35/3-PBC.24/3, tableau 1.

C. Comparaison des prévisions budgétaires et des dépenses et recettes effectives pour 2006-2007

5. On trouvera comparées ci-après les dépenses et les recettes effectives et les prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal:

	Budget ordinaire			
	(en millions d'euros)			
	Prévisions	Montants		Pourcentage
effectifs 2006-2007		Sous-emploi des ressources		
Dépenses	154,0	139,4	14,5	9,5
Recettes	3,2	1,1	2,1	65,2
Résultat net	150,7	138,3	12,4	8,3

6. On trouvera comparées aux tableaux 1 et 2 les prévisions budgétaires et les dépenses et recettes effectives, respectivement par grand programme et par principal objet de dépense. Le sous-emploi des ressources par grand programme et principal objet de dépense est explicité dans les paragraphes ci-après.

D. Emploi des ressources

7. Le sous-emploi des ressources (12,4 millions d'euros, soit 8,3 %) est le résultat de la sous-utilisation des crédits ouverts (14,5 millions d'euros, soit 9,5 %) et du déficit des recettes (2,1 millions d'euros, soit 65,2 %). Il s'explique uniquement et essentiellement par le non-paiement ou le paiement tardif ou incertain des contributions mises en recouvrement.

Taux de recouvrement

Année	Mars	Juin	Septembre	Décembre
2006-2007 (moyenne)	45,9	56,9	78,1	92,7
2004-2005 (moyenne)	53,7	69,1	86,1	90,2

Comme le montre le tableau, le taux de recouvrement au cours de l'exercice biennal a été plus lent qu'au cours des exercices antérieurs. S'il s'est en définitive avéré plus élevé, il n'en reste pas moins qu'en mars, juin et septembre, il était plus faible qu'à la même période au cours des exercices antérieurs. Le recouvrement tardif des contributions a eu une incidence négative sur la planification des dépenses.

E. Exécution financière par grand programme

8. La plupart des grands programmes ont été touchés par le sous-emploi général des ressources du budget ordinaire, pour les raisons décrites au paragraphe 7.

9. Le budget approuvé au titre du grand programme A (Organes directeurs) a généré un solde inutilisé de 0,2 million d'euros (soit 6 %), imputable pour l'essentiel aux économies induites par le partage des dépenses de traduction et le report du recrutement d'effectifs.

10. Le budget approuvé au titre du grand programme B (Gestion générale) a généré un solde inutilisé de 1,1 million d'euros (soit 8,7 %). Les économies ont pour l'essentiel été réalisées au titre des dépenses de personnel, par suite de la non-occupation de postes.

11. Le budget initialement approuvé au titre du grand programme C (Énergie et environnement) a généré un solde inutilisé de 1,2 million d'euros (soit 6,4 %), en raison d'un transfert des programmes financés par les ressources spéciales pour l'Afrique du grand programme C au grand programme D (Renforcement des capacités commerciales).

12. Le budget initialement approuvé au titre du grand programme D (Renforcement des capacités commerciales) a généré un solde inutilisé de 0,2 million d'euros (soit 1,2 %). Les économies réalisées sur les dépenses de personnel (1,7 million d'euros) ont été partiellement compensées par une augmentation des dépenses au titre des services de consultants (0,27 million d'euros) et des ressources spéciales pour l'Afrique (1,6 million d'euros) comme mentionné plus haut.

13. Le sous-emploi des ressources du grand programme E (Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives) se monte à 3,6 millions d'euros (soit 19,5 %) par rapport au budget prévu. Ce grand programme a été sujet principalement à un taux de vacance de postes élevé, qui a occasionné des économies au titre des dépenses de personnel de 2 millions d'euros. Des économies qui se montent à 1,6 million d'euros ont également été réalisées au titre des ressources spéciales pour l'Afrique, en raison d'un changement d'orientation programmatique en faveur du grand programme F.

14. Le grand programme F (Programmes transversaux) a enregistré une réduction des dépenses de 4,09 millions d'euros (soit 13,2 %), essentiellement due aux économies réalisées au titre des dépenses de personnel (4 millions d'euros) et de la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement du réseau de bureaux extérieurs (1,4 million d'euros), ayant été occasionnée par la fluctuation du dollar. Ces économies ont été partiellement compensées par une augmentation des dépenses au titre des ressources spéciales pour l'Afrique de 1,3 million d'euros, comme mentionné au paragraphe précédent.

15. Le grand programme G (Administration) a enregistré une réduction des dépenses de 1,3 million d'euros (soit 4,9 %), essentiellement due aux économies réalisées, au titre, d'une part, de la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des communications (0,6 million d'euros), occasionnée par la baisse des coûts des services de communication, d'autre part, de la sous utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement (0,3 million d'euros) et des dépenses de personnel (0,3 million d'euros).

16. Des économies ont été réalisées au grand programme H (Gestion des bâtiments), pour quelque 3,3 millions d'euros au titre des dépenses de personnel grâce à un taux de vacance élevé au cours de l'exercice biennal. Parallèlement, le compte spécial du Service des bâtiments a enregistré un excédent record de 4,3 millions, qui a porté le solde du compte en fin d'exercice à 19,9 millions, dont un montant de 9,3 millions d'euros reste encore à recevoir. Les fonds accumulés sur le compte spécial du Service des bâtiments sont entièrement programmés pour les travaux de maintenance en cours du Centre international de Vienne, y compris de l'actuel bâtiment des conférences (bâtiment C).

17. Des économies d'un montant de 2,6 millions d'euros (soit 13,4 %) ont été enregistrées au titre du grand programme I (Coûts indirects), partiellement imputables à la part de l'ONUDI dans la réduction des dépenses de personnel au titre du Service des bâtiments (0,9 million d'euros) (voir plus haut), mais aussi à la réduction des dépenses au titre de divers services communs et conjoints, notamment des services de sûreté et de sécurité (0,75 million d'euros).

F. Exécution financière par principal objet de dépense

18. Le sous-emploi des crédits ouverts au titre des dépenses de personnel, qui se chiffre à 9,2 millions d'euros (soit 8,8 %), se décompose comme suit:

	<u>En millions d'euros</u>
Traitements et dépenses communes du personnel	13,7
Personnel temporaire (dépassement)	(0,2)
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (dépassement)	(3,6)
Réunions de groupes d'experts (dépassement)	(0,3)
Formation du personnel (dépassement)	(0,1)
Honoraires et voyages de consultants (dépassement)	(0,6)
Divers	<u>0,3</u>
Total	<u>9,2</u>

19. Comme le montre le tableau ci-dessus, le sous-emploi des crédits ouverts au titre des traitements et des dépenses communes de personnel est essentiellement imputable à la hausse plus forte que prévue du taux de vacance de postes d'administrateur et d'agent des services généraux. La plus grosse partie du budget ordinaire de l'Organisation étant affectée aux dépenses de personnel, il était nécessaire de réaliser les économies les plus importantes sous cette rubrique afin de compenser le non-paiement attendu ou le paiement tardif ou incertain des contributions mises en recouvrement. Le rythme des versements étant devenu plus clair au cours de la deuxième année de l'exercice biennal, certains manques d'effectifs ont été colmatés par un recours accru aux crédits ouverts pour le personnel temporaire et les services de consultants.

20. Le sous-emploi des crédits ouverts pour financer les frais de voyage autorisés, qui représente 0,3 million d'euros (soit 1,4 %), correspond à une utilisation quasi intégrale des ressources.

21. Les économies réalisées au titre des dépenses de fonctionnement, qui se montent à 4,3 millions d'euros (soit 16,2 %) s'expliquent par une réduction des besoins au titre de la production des documents et de la traduction (1,4 million d'euros), de la contribution aux services de sûreté et de sécurité (0,8 million d'euros) et de la part de l'ONUDI dans la réduction globale des dépenses au titre du Service des bâtiments (1,2 million d'euros) et des dépenses totales de fonctionnement du réseau des bureaux extérieurs (0,9 million d'euros), essentiellement due à la fluctuation du dollar des États-Unis.

22. Le sous-emploi des crédits ouverts au titre des technologies de l'information et de la communication, qui représente 0,9 million d'euros (soit 15,2 %), est dû à la réduction des coûts des services de communication (0,71 million d'euros) et à une réduction des dépenses au titre des services de consultants des technologies de l'information et de la communication (0,37 million d'euros), partiellement compensée par des augmentations d'autres dépenses dans ce domaine.

23. Les ressources du Programme ordinaire de coopération technique ont été administrées au moyen du compte spécial créé à cette fin, auquel tous les crédits ouverts ont été versés. On a enregistré, au titre des ressources spéciales pour l'Afrique, un sous-emploi marginal des crédits ouverts, d'un montant de 0,16 million d'euros.

G. Recettes

24. Le déficit des recettes par rapport aux prévisions se décompose comme suit:

	<u>En millions d'euros</u>		
	<u>Recettes prévues</u>	<u>Recettes effectives</u>	<u>Excédent/ (déficit)</u>
Contributions des pays aux dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs	1,7	0,9	(0,8)
Recettes accessoires	<u>1,5</u>	<u>0,2</u>	<u>(1,3)</u>
Total	<u>3,2</u>	<u>1,1</u>	<u>(2,1)</u>

Le déficit enregistré concernant les recettes escomptées au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement, qui se chiffre à 0,8 million d'euros, résulte directement du fait que les pays ont contribué moins que prévu au financement des dépenses des bureaux extérieurs. Les prévisions au titre des recettes accessoires approuvées par la décision GC.11/Dec.18 (1,5 million d'euros) n'ont pas été intégralement réalisées, comme indiqué ci-après:

	<u>En millions d'euros</u>		
	<u>Recettes prévues</u>	<u>Recettes effectives</u>	<u>Excédent/ (déficit)</u>
Intérêts créditeurs sur les liquidités	1,5	1,5	-
Recettes provenant des publications	-	0,1	0,1
Ajustements de change	-	(1,7)	(1,7)
Recettes diverses	=	<u>0,3</u>	<u>0,3</u>
Total, recettes accessoires	<u>1,5</u>	<u>0,2</u>	<u>(1,3)</u>

Sur le montant net de 1,7 million d'euros représentant les ajustements de change, 1,2 million d'euros représentent le virement obligatoire à la réserve visant à protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change (voir décision GC.8/Dec.16). Le montant restant (0,5 million d'euros) représente une perte nette due à la réévaluation des soldes comptables.

II. Budget opérationnel

25. Le budget opérationnel est financé essentiellement à l'aide des recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui liées à l'exécution de projets de coopération technique ainsi que des services techniques fournis par l'Organisation. Les prévisions de dépenses devant être financées au cours de l'exercice biennal par les recettes au titre du remboursement des dépenses d'appui, indiquées dans le document présentant le programme et les budgets (GC.11/11), ont été approuvées par la Conférence générale dans sa décision GC.11/Dec.18.

26. Le bilan financier de l'exercice biennal s'établit comme suit:

<u>En millions d'euros</u>			
	<u>Montants prévus</u>	<u>Montants effectifs</u>	<u>Écart</u>
Exécution des activités de coopération technique, hors budget ordinaire (programme ordinaire de coopération technique), montant net des remboursements au titre des dépenses d'appui	185,1	166,7	(18,4)
Recettes provenant de la prestation de services techniques	19,9	18,1	(1,8)
Recettes accessoires	0,3	(0,6)	(0,9)
Total, recettes	20,2	17,5	(2,7)
Dépenses	<u>20,2</u>	<u>16,5</u>	<u>(3,7)</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	-	1,0	1,0
Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées par leur règlement	-	<u>0,4</u>	<u>0,4</u>
Excédent net des recettes sur les dépenses	-	<u>1,4</u>	<u>1,4</u>

27. On trouvera comparées aux tableaux 3 et 4 les dépenses effectives et les dépenses prévues, ventilées par grand programme et par principal objet de dépense, respectivement.

28. Alors que les activités de coopération technique effectivement exécutées et les recettes en provenant n'atteignent pas les montants prévus en euros dans les budgets, on a pu, grâce à un contrôle des dépenses, augmenter encore la réserve opérationnelle. Ainsi, le solde net de la réserve est passé de 5,1 millions d'euros en 2005 à 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, grâce à un excédent de 1,4 million d'euros pour l'exercice biennal 2006-2007, après annulation des engagements de dépenses et ajustements de l'exercice précédent.

III. Mesures à prendre par le Comité

29. Le Comité pourrait prendre note des informations que renferme le présent document.

Tableau 1
Budget ordinaire
Rapport financier pour l'exercice 2006-2007 par grand programme
(en milliers d'euros)

<i>Grand programme</i>	<i>Budget approuvé 2006-2007^a (1)</i>	<i>Dépenses/ recettes effectives 1^{er}/01/06 au 31/12/07 (2)</i>	<i>Solde non utilisé au 31/12/07 (3)=(1)-(2)</i>	<i>Pourcentage (4)=(3)/(1)</i>
<i>Dépenses</i>				
A. Organes directeurs	4 554,1	4 283,1	271,0	6,0
B. Gestion générale	12 666,8	11 566,4	1 100,4	8,7
C. Énergie et environnement	19 835,9	18 575,5	1 260,4	6,4
D. Renforcement des capacités commerciales	20 980,8	20 734,2	246,6	1,2
E. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	18 635,0	15 004,0	3 631,0	19,5
F. Programmes transversaux	30 904,1	26 810,7	4 093,4	13,2
G. Administration	26 568,3	25 257,7	1 310,6	4,9
H. Gestion des bâtiments*			-	
I. Coûts indirects	19 864,9	17 207,6	2 657,3	13,4
Total, dépenses	154 009,9	139 439,2	14 570,7	9,5
<i>Recettes</i>				
E. Programme régional	1 685,9	945,0	740,9	43,9
H. Gestion des bâtiments* Recettes accessoires				
a. Prévues dans la décision GC.11/Dec.18	1 538,4	1 555,2	(16,8)	
b. Non prévues dans la décision GC.11/Dec.18 (y compris ajustements des taux de change)		(1 147,5)	1,147,5	
Total, recettes	3 224,3	1 352,7	1 871,6	58,0
TOTAL (montants nets)	150 785,6	138 086,5	12 699,1	8,4
H. Gestion des bâtiments				
Dépenses	57 163,7	37 867,6	19 296,1	33,8
Recettes				
Prévues	57 163,7	40 869,4	16 294,3	
Non prévues (y compris ajustements de change)		1 299,2	(1 299,2)	
Total, gestion des bâtiments		(4 301,0)	4 301,0^b	7,5

^a Approuvé dans la décision GC.11/Dec.18.

^b Le solde des crédits ouverts indiqué ci-dessus a été porté au compte spécial pour le Service des bâtiments. Ce compte n'est pas assujéti aux dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier.

* Détaillé séparément ci-après.

Tableau 2
Budget ordinaire
Rapport financier pour l'exercice 2006-2007 par principal objet de dépense
(en milliers d'euros)

<i>Principal objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2006-2007^a (1)</i>	<i>Dépenses/recettes effectives 1^{er}/01/06 au 31/12/07 (2)</i>	<i>Solde non utilisé au 31/12/07 (3)=(1)-(2)</i>	<i>Pourcentage (4)=(3)/(1)</i>
<i>Dépenses</i>				
1. Dépenses de personnel	104 050,1	94 875,1	9 175,0	8,8
2. Voyages autorisés	2 847,7	2 808,3	39,4	1,4
3. Dépenses de fonctionnement	26 932,1	22 580,1	4 352,0	16,2
4. Technologie de l'information et de la communication	5 600,2	4 747,7	852,5	15,2
5. Programme ordinaire de coopération technique et activités supplémentaires relevant de la DDIA	14 579,8	14 428,0	151,8	1,0
Total, dépenses	154 009,9	139 439,2	14 570,7	9,5
<i>Recettes</i>				
a. Prévues dans la décision GC.11/Dec.18	3 224,3	2 500,2	724,1	
b. Non prévues dans la décision GC.11/Dec.18 (y compris ajustements de change)		(1 147,5)	1 147,5	
Total, recettes	3 224,3	1 352,7	1 871,6	58,0
TOTAL (montants nets)	150 785,6	138 086,5	12 699,1	8,4

^a Approuvé dans la décision GC.11/Dec.18.

Tableau 3
Budget opérationnel
Rapport financier pour l'exercice 2006-2007 par grand programme
(en milliers d'euros)

<i>Grand programme</i>	<i>Prévisions budgétaires approuvées 2006-2007^a (1)</i>	<i>Dépenses/recettes effectives 1^{er}/1/06 au 31/12/07 (2)</i>	<i>Écart (3)=(1)-(2)</i>
<i>Dépenses</i>			
B. Gestion générale		33,5	
C. Énergie et environnement	3 089,4	2 995,2	94,2
D. Renforcement des capacités commerciales	4 641,6	4 002,6	639,0
E. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	2 638,4	2 091,4	547,0
F. Programmes transversaux	5 219,8	3 564,0	1 655,8
G. Administration	4 585,6	3 825,2	760,4
Total, dépenses	20 174,8	16 511,9	3 660,0
<i>Recettes</i>			
E. Programme régional			-
Recettes accessoires			
a. Prévues dans la décision GC.11/Dec.18	315,2	787,8	(472,6)
b. Non prévues dans la décision GC.11/Dec.18 (y compris ajustements de change)		(1 385,1)	1 385,1
Total, recettes	315,2	(597,3)	912,5
TOTAL (montants nets)	19 859,6	17 109,2	2 750,5

^a Approuvées dans la décision GC.11/Dec.18.

Tableau 4
Budget opérationnel
Rapport financier pour l'exercice 2006-2007 par principal objet de dépense
(en milliers d'euros)

<i>Principal objet de dépense</i>	<i>Prévisions budgétaires approuvées 2006-2007^a (1)</i>	<i>Dépenses/recettes effectives 1^{er}/1/06 au 31/12/07 (2)</i>	<i>Écart (3)=(1)-(2)</i>
<i>Dépenses</i>			
1. Dépenses de personnel	19 641,5	15 977,0	3 664,5
3. Dépenses de fonctionnement	533,4	534,9	(1,5)
Total, dépenses	20 174,9	16 511,9	3 663,0
<i>Recettes</i>			
a. Prévues dans la décision GC.11/Dec.18	315,2	787,8	(472,6)
b. Non prévues dans la décision GC.11/Dec.18 (y compris ajustements de change)		(1 385,1)	1 385,1
Total, recettes	315,2	(597,3)	912,5
TOTAL (Montants nets)	19 859,7	17 109,2	2 750,5

^a Approuvées dans la décision GC.11/Dec.18.